

Rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport relatif aux participations régionales de toute nature – Exercice 2025 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les prises de participation constituent l'une des modalités d'intervention du Conseil régional dans le champ des politiques publiques. Leurs modalités ont évolué au cours du temps en fonction du cadre législatif et réglementaire du Code général des collectivités territoriales.

Le présent rapport fait le point sur la stratégie menée et le portefeuille de participations détenues à fin 2025. Sa présentation s'articule autour des trois axes suivants :

- un panorama général sur les prises de participation
- un panorama thématique par typologie de structures (commerciales, FCPI/SCR, SEM/SPL, autres sociétés) ;
- des fiches individuelles sur différentes sociétés.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme chaque année, le CESER prend connaissance avec grand intérêt du rapport sur les participations détenues par le Conseil régional. Ce document lui permet de disposer d'un éclairage sur la politique menée en la matière et d'apprécier sa cohérence avec la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) mise en place. Il lui apporte par ailleurs une vision précise de l'évolution du portefeuille.

2.1. L'état des lieux des participations prises par le Conseil régional

Le CESER relève tout d'abord que l'exercice 2025 a été l'objet de **quelques faits marquants**, dont notamment :

- la sortie de la société Bretagne participation qui a permis de dégager une plus-value de 2,4 M€ ;
- l'entrée au capital de la SEM Bretagne Pêche pour un montant de 1,4 M€ (35% du capital) ;
- l'entrée au capital de trois SPL : la Société d'exploitation des ports de pêche de Cornouaille, la Compagnie des ports du Morbihan ainsi que l'Opérateur breton de tiers financement (OBTF) ;
- l'augmentation de la participation dans la société Brest Port.

Il souligne la poursuite de l'évolution à la hausse (+7,4 M€) du portefeuille de participations détenues, qui est investi, fin 2025, dans 34 structures (+2) et ce pour un montant global de 148,8 M€. L'augmentation constatée provient du pôle SEM/SPL qui a crû de 10 M€, suite notamment aux opérations évoquées ci-dessus.

2.2. Les prises de participation au capital des sociétés commerciales

Le CESER relève que la situation n'a pas évolué par rapport à 2024, avec 0,6 M€ de participations détenues dans les trois sociétés suivantes :

- Yer Breiz : la société élève des poulets. Elle a vécu un exercice 2025 difficile, marqué par un effondrement des prix à l'export qui l'a obligée à réduire la voilure. Sa situation économique et financière reste fragile malgré des comptes équilibrés. A noter la perception d'une subvention régionale (500 k€) au titre du FSIE ;
- France énergies marines : il s'agit d'un institut de transition énergétique dédié à l'éolien en mer. Il développe des projets sur 18 à 48 mois, notamment au niveau européen. La structure reste fragile au plan financier et prévoit une augmentation de capital pour rééquilibrer le partenariat public/privé ;

- Corwork'Hit : cette société a été créée dans le cadre du projet Handicap, Innovation et Territoire et est adossée au centre mutualiste de rééducation et réadaptation fonctionnelle de Kerpape. Elle n'équilibre pas encore ses comptes et sa structure reste fragile.

Si ces trois participations sont assez symboliques en termes financiers (600 k€), elles peuvent questionner sur la durée de détention. Le **CESER apprécierait de bénéficier d'un éclairage sur ce point de la part du Conseil régional.**

2.3. Les sociétés de capital-risque et les fonds professionnels de capital-investissement

Le CESER apprécie la qualité des informations fournies qui permet d'avoir un bon éclairage d'ensemble sur ce canal particulier de prise de participation qui mobilise encore, à date, le plus de capitaux (79 M€) au sein de la panoplie des outils utilisés. Il souligne la bonne vitalité d'ensemble du dispositif mis en place qui évolue au fil du temps, avec la sortie de support d'intervention (cession de la participation détenue dans Bretagne participation sur laquelle le CESER avait émis un avis favorable) et des rotations régulières au sein des supports investis (19 nouvelles lignes gérées et 22 désengagements). La Région intervient au travers de 13 supports qui ont investi dans 152 sociétés pour un montant global 124 M€. Hors impact de la sortie de support, le CESER relève la quasi-stabilité de la taille du portefeuille géré. Ce dernier est assez jeune, avec près de 65% des participations détenues depuis moins de 5 ans. Au-delà de cette faible maturité, le CESER souligne la bonne qualité d'ensemble dudit portefeuille, caractérisé par un taux de sinistralité assez faible. Pour ce qui est des recettes tirées de ces investissements, elles se sont élevées globalement à 7,1 M€ en 2025 (5,3 M€ provenant de la sortie de Bretagne participation, 0,7 M€ tiré des dividendes perçues et 1 M€ de redistributions par les fonds suite à des cessions).

D'une manière générale, le CESER apprécie le positionnement des outils d'intervention choisis qui privilégie certaines étapes du cycle de vie des entreprises (création, reprise, rebond pour l'essentiel) ainsi que des thématiques particulières (innovation/technologie - secteurs d'activité - transitions), en résonance avec les principales priorités affichées par le Conseil régional dans le cadre de sa Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES). Il se félicite par ailleurs de voir que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) promus dans le cadre de ladite SRTES ont été progressivement intégrés dans les processus d'investissement.

S'il souligne la cohérence d'ensemble de l'approche conduite, le CESER doit avouer qu'en l'absence d'évaluation des dispositifs et de mesure d'impacts il éprouve une certaine difficulté pour apprécier à sa juste valeur la portée effective de la politique menée. Ainsi s'interroge-t-il par exemple sur la pertinence en termes d'impact d'investir de faibles tickets (1 M€) dans des véhicules de taille relativement conséquente ou d'accompagner des fonds visant plutôt des cibles ETI et investissant des sommes de 7 à 8 M€ par opération. Il s'agit là de sujets qu'il lui paraîtrait opportun de bien éclairer.

2.4. Les Sociétés d'économie mixte (SEM), les Sociétés publiques locales (SPL) et les autres sociétés

Le CESER relève un recours accru par le Conseil régional à ce type de structure pour développer ses politiques publiques, celles nécessitant notamment des investissements importants en matière d'infrastructure. La Région détient des participations dans 4 SEM et 9 SPL pour un montant de 67,4 M€, en augmentation de 10,5 M€ par rapport à 2024. Cette hausse découle pour l'essentiel du déroulé de la feuille de route régionale en matière portuaire. Sur l'exercice considéré, le CESER relève les principaux faits marquants suivants :

- Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA) : la structure est sortie de son plan de sauvegarde. Sa situation reste toujours fragile car dépendante du soutien public ;
- SEM Bretagne Armor pêche : il s'agit d'une nouvelle structure, détenue à hauteur de 35% (1,4 M€) par la Région et qui a vocation à exploiter, sous forme de concession, le Port du Légué, à Saint Briec ;
- Brestport : la structure a bénéficié d'une augmentation de capital de 7,2 M€, souscrite à hauteur de 53,6 % par la Région. Ce nouvel apport doit permettre à la structure de poursuivre le développement de son activité ;

- SPL Société d'exploitation des ports de pêche de Cornouaille : cette entité, nouvellement créée, est détenue à hauteur de 20% (1 M€) par la Région et a vocation, dans le cadre d'une DSP, à exploiter les 7 ports de pêche de Cornouaille ;
- SPL Compagnie des ports du Morbihan : la Région est entrée, à hauteur de 11% (3,6 M€), au capital de cette structure qui assure la gestion et le développement des ports (17) du territoire. Son périmètre d'exploitation est appelé à croître en 2026, avec la reprise des ports de Lorient plaisance, Hennebont, Vannes et Redon.
- SPL OBTF Opérateur breton de tiers financement. Il s'agit d'une nouvelle structure détenue à hauteur de 51% par la Région (300 k€) et qui a vocation à rendre la rénovation énergétique plus performante et abordable.

2.5. Conclusion

Le CESER souligne et apprécie le volontarisme du Conseil régional visant à renforcer sa capacité d'action au service du développement économique du territoire. Afin de lui permettre toutefois de bien en apprécier les retombées, notamment via les participations dans les sociétés commerciales et les fonds d'investissements, il apprécierait qu'une évaluation et mesure d'impacts des actions menées soit effectuée, avec la mise en avant des principaux critères d'intervention choisis ainsi que les indicateurs de résultats privilégiés, en lien avec les grandes priorités affichées dans la cadre de la SRTES.

D'une manière plus générale, et alors même que nous traversons une période de sécheresse climatique et budgétaire, que la contrainte financière tend à se resserrer au niveau de la Région, que la sphère des investisseurs privés (fonds d'investissements, private equity, business angels...) poursuit son développement et gagne en maturité dans un marché financier bien liquide, le CESER estime souhaitable et opportun qu'une réflexion visant à actualiser la doctrine établie en matière de prise de participations soit menée.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Rapport relatif aux participations régionales de toute nature –Exercice 2025 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Ce rapport sur les participations de la Région pourrait apparaître, à première lecture, comme un document essentiellement financier. Il nous dit pourtant quelque chose de beaucoup plus fondamental sur notre économie : pour produire, investir et transformer notre appareil productif, il faut du capital.

Les chiffres présentés sont, à cet égard, particulièrement éclairants.

La Région intervient directement au capital de plusieurs sociétés, mais elle s'appuie surtout sur des outils de capital-investissement. Au 31 décembre 2025, les fonds dont elle est actionnaire détenaient 152 participations dans des entreprises bretonnes représentant 124 millions d'euros investis. Le rapport précise également que certains fonds accompagnent des entreprises nécessitant des apports successifs de plusieurs millions d'euros et que les entreprises de taille relativement importante appellent des apports de capitaux conséquents.

Autrement dit, le développement économique ne se finance pas uniquement par la dette ou par les subventions : il se finance aussi, et souvent d'abord, par les fonds propres.

L'exemple de Yer Breizh est intéressant. La Région en détient 5 % du capital, soit 300 000 euros. Cette entreprise a été créée à la suite de la reprise d'activités du groupe Doux et a permis, à l'origine, de reprendre 97 salariés et les contrats de 240 élèves. Aujourd'hui encore, son activité s'appuie sur une chaîne productive complète : couvoirs, production d'aliments, élevages et outils industriels.

Or, le rapport montre également combien ce modèle est exposé aux évolutions des marchés internationaux. En 2025, la montée en puissance de la production saoudienne et les évolutions monétaires ont entraîné un effondrement des prix au grand export, conduisant son principal client à réduire ses volumes d'abattage et, par conséquent, le parc d'élevage.

Ce cas illustre une réalité que nous oublions parfois : derrière des chiffres d'affaires importants peuvent se trouver des marges extrêmement faibles et des besoins considérables en capitaux. Une entreprise peut mobiliser beaucoup d'actifs, supporter des investissements lourds, employer de nombreux salariés et générer, relativement à son activité, un résultat très faible.

Ceci est particulièrement vrai dans l'industrie.

Et c'est précisément pourquoi ce rapport doit nous conduire à une réflexion plus large sur notre rapport collectif au capital.

Nous voulons réindustrialiser. Nous voulons décarboner notre économie. Nous voulons moderniser les outils de production, développer les énergies renouvelables, financer l'innovation et renforcer notre souveraineté économique.

Tout cela nécessite énormément de capital.

Il existe donc une forme de contradiction à vouloir davantage d'investissements productifs tout en considérant le capital essentiellement comme une assiette fiscale.

La question de sa taxation mérite d'être appréciée aussi au regard de ses effets économiques : quelle capacité laissons-nous aux entreprises pour constituer leurs fonds propres ? Quelle capacité donnons-nous aux investisseurs pour orienter leur épargne vers les entreprises compte tenu des risques associés ? Et comment rendons-nous l'investissement productif suffisamment attractif pour financer les transformations considérables qui nous attendent ?

Le rapport nous fournit d'ailleurs une illustration concrète du fonctionnement de ce capital patient : certains fonds investissent dans des entreprises pendant plusieurs années, réinvestissent au fur et à mesure de leur développement et acceptent une part de risque. La Région indique elle-même que la sinistralité fait partie du modèle économique de ces fonds. En contrepartie, certaines opérations réussissent : sa sortie de Bretagne Participations en 2025 a ainsi généré une plus-value de 2,2 millions d'euros.

Il ne s'agit donc pas d'opposer capital public et capital privé. Au contraire, l'action de la Région montre combien ils peuvent être complémentaires.

Mais les moyens publics seront nécessairement limités face aux besoins considérables de financement de la réindustrialisation et des transitions.

Nous avons donc besoin que davantage de capitaux privés s'investissent durablement dans nos entreprises.

Et c'est peut-être l'un des enseignements essentiels de ce rapport : le capital n'est pas l'adversaire du travail, de la décarbonation ou de l'intérêt général. Lorsqu'il finance l'entreprise, l'outil industriel, l'innovation et la transition environnementale, il en est l'une des conditions.

Réindustrialiser la France, décarboner son économie et préserver notre souveraineté productive supposent donc aussi de créer un environnement dans lequel l'investissement en capital puisse se développer.

Notre rapport au capital n'est finalement pas seulement une question fiscale. C'est une question de croissance, d'emploi, de transition et de souveraineté, et in fine d'intérêt général.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Ronan LE NEZET

Comité régional CGT de Bretagne

LA CGT se félicite de l'intégration progressive des critères ESG — environnementaux, sociaux et de gouvernance — dans les processus d'investissement. Mais si cette évolution va dans le bon sens, notre organisation pose une question essentielle : quels sont les résultats concrets de ces critères ?

Nous manquons aujourd'hui de retours et d'indicateurs permettant de savoir, entreprise par entreprise ou fonds par fonds, comment ces critères sont réellement pris en compte.

Les éco-socio-conditionnalités existent, mais qui contrôle leur respect ? Ces critères influencent-ils réellement l'attribution ou le maintien des financements régionaux ? Et quelles conséquences en cas de non-respect des engagements ?

Nous insistons particulièrement sur le « S » de l'ESG. Il ne peut pas se limiter à quelques indicateurs sociaux.

Il doit prendre en compte l'emploi, les salaires, les conditions de travail, la formation, la santé au travail et le respect du dialogue social et des droits syndicaux.

Pour la CGT, l'argent public doit être assorti de contreparties vérifiables et contrôlables.

Nous demandons donc que le CESER puisse disposer régulièrement d'un bilan précis de l'application et des résultats des critères ESG dans les investissements soutenus par la Région.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont gagné en importance pour influencer les décisions d'investissement, car les investisseurs reconnaissent de plus en plus l'impact potentiel des facteurs non financiers sur la durabilité et la performance à long terme des entreprises.

Un investissement ne peut être considéré comme durable que s'il l'est aussi pour les travailleurs.